

Avis d'enquête publique conjointe des communes de Neuville-sur-Oise et Éragny relative à une procédure préalable au déclassement d'une voirie intercommunale

Par arrêté conjoint des Maires des communes de Neuville-sur-Oise et d'Éragny en date des 5 et 18 août 2024, les modalités de consultation du public ont été établis en vue du projet de déclassement du domaine public routier d'une portion de la rue de l'Ambassadeur à cheval sur les deux communes.



À cet effet, le M. OUDIN, a été nommé en qualité de commissaire enquêteur.

I. Durée de l'enquête

Cette enquête se déroulera pendant 16 jours du lundi 16 septembre 2024 à 9h00 au mardi 1er octobre à 16h00.

II. Consultation du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête peut être consulté au centre technique municipal situé au 194 rue de l'Ambassadeur à Éragny aux heures et jours habituels d'ouverture du Département Vie Urbaine de la ville d'Éragny les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 12 h.

Il peut être également consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante :

<https://www.eragny.fr>

Une copie de ce dossier est également disponible à l'Hôtel de ville situé au 65 rue Joseph CORNUDET à Neuville-Sur-Oise aux heures et jours habituels d'ouverture.

III. Présentation des observations

Pendant toute la durée de l'enquête les remarques du public pourront être :

- consignées sur les registres visés à l'article 1, formulées par courrier portant la mention « enquête publique déclassement d'une portion de la rue de l'Ambassadeur », à l'attention de Monsieur le commissaire Enquêteur envoyé à l'adresse suivante : Mairie d'Éragny, hôtel de ville, place Don Marino, 95610 Éragny ;
- formulées par voie électronique à l'adresse : enquetepubliqueambassadeur@eragny.fr (adresse temporaire ouverte seulement durant la durée de l'enquête publique et accessible uniquement au commissaire enquêteur) ;
- les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur les sites

internet de la commune d'Eragny. Il sera actualisé quotidiennement et accessible à tous.

- lorsqu'elles seront présentées par lettre, les observations et propositions du public devront être adressées à monsieur le commissaire enquêteur à la Mairie d'Eragny, hôtel de ville, place Don Marino, 95610 Eragny pour être annexées au registre d'enquête par ses soins.

En complément un registre électronique sera également mis à disposition pour recueillir les remarques du public sur le site Internet de la Ville d'Eragny. Ce registre sera actualisé quotidiennement et accessible à tous.

IV. Les permanences assurées

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations et propositions au cours de permanences qui se dérouleront :

A Eragny au centre technique municipal le vendredi 20 septembre 2024 de 16h00 à 19h00

A Neuville, à l'hôtel de ville le samedi 28 septembre 2024 de 9h00 à 12h00

V. Suites de l'enquête publique

À l'expiration du délai de l'enquête prévu, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées aux Maires des deux communes.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à M. le Préfet du département du Val-d'Oise ainsi qu'à Monsieur le Président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès réception de celui-ci par les services des deux communes pour une durée d'un an.

Les personnes responsables du projet auprès desquels des informations peuvent être demandées sont les Ma

Message d'état

Désolé... Ce formulaire est clos aux nouvelles soumissions.



Documents

[Dossier d'enquête publique Neuville / Eragny](#)